

## E-LEARNING : SUR LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

### Le programme

#### PARCOURS 1 : MIEUX APPREHENDER L'EXPERTISE : « DEFINITION, OBJECTIF ET CADRE »

---

##### ❖ Module 1 : Objet et finalité de l'expertise

**Objectif pédagogique :** Quelle est la place d'une expertise judiciaire pendant une procédure ? Pourquoi l'expertise judiciaire prend-elle toute sa place dans le cadre d'une procédure judiciaire civile ? Et quelle est la posture de l'avocat, comment peut-il tirer parti d'une telle mesure d'instruction ? Connaître le sens et l'historique de l'expertise judiciaire, c'est un préalable indispensable à la bonne compréhension d'une telle mesure d'instruction.

##### ❖ Module 2 : Les acteurs de l'expertise et leur rôle

**Objectif pédagogique :** Expert, collègue d'experts, magistrat, juge du contrôle des expertises, sapiteur... De nombreux acteurs interviennent lors d'une expertise judiciaire : à chacun correspond un rôle bien précis, et leurs responsabilités sont cadrées.

Quels sont ces rôles ? Pourquoi, quand et comment interviennent-ils ? C'est essentiel de savoir répondre à ces questions pour que l'avocat puisse être pertinent.

##### ❖ Module 3 : Le cadre de l'expertise

**Objectif pédagogique :** Comment la mission de l'expert est-elle définie ?

Par qui ? Selon quels critères ?

Quelle est la marge de manœuvre de l'expert au cours des opérations ?

Quelle posture doit-il adopter ?

Bien comprendre la posture de l'expert, son cadre de mission en tant que "bras droit de juge", permet à l'avocat d'orienter son travail.

##### ❖ Evaluation finale

**Objectif pédagogique :** Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

## PARCOURS 2 : MIEUX APPREHENDER L'EXPERTISE : « CONNAITRE LE DÉROULEMENT ET LES PARTICULARITÉS DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE »

---

### ❖ *Module 4 : Le déroulement de l'expertise.*

**Objectif pédagogique :** De l'ouverture des opérations à la remise du rapport, quelles étapes l'expertise doit-elle obligatoirement traverser ?

Peut-on réduire, voire stopper l'expertise ? Peut-on l'étendre ? Sous quelles conditions ?

À chaque étape de l'expertise ses contraintes, et ses codes. Les maîtriser, permet à l'avocat de déterminer quel rôle jouer à chaque moment.

### ❖ *Module 5 : Les particularismes de l'expertise judiciaire.*

**Objectif pédagogique :** Le principe et la structure d'une expertise judiciaire restent les mêmes pour chaque juridiction, et dans chaque matière

Néanmoins, des particularismes subsistent, et méritent d'être identifiés. Quels sont-ils ?

En fonction de la juridiction, mais aussi de la matière, les modalités de l'expertise judiciaire s'adaptent.

En avoir conscience permet d'agir en responsabilité.

### ❖ *Module 6 : Expertises transfrontalières.*

**Objectif pédagogique :** Comment se passe une expertise judiciaire si elle se déroule dans plusieurs pays ? Est-ce le même régime ? Y a-t-il des principes internationaux ? À l'échelle européenne ? À l'échelle du monde ?

En cas d'expertise transfrontalière, l'avocat est nécessairement moins informé, moins expérimenté

### ❖ *Evaluation finale*

**Objectif pédagogique :** Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

*Des documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.*

### PARCOURS 3 : MIEUX APPREHENDER L'EXPERTISE : « MIEUX APPREHENDER LES ALTERNATIVES A L'EXPERTISE JUDICIAIRE »

---

#### ❖ *Module 7 : Les autres cadres d'expertise prévus par les textes.*

**Objectif pédagogique** : L'expertise judiciaire est-elle le seul régime d'expertise prévu par les textes ? Quelles autres procédures peuvent être mises en œuvre ?

Y a-t-il des procédures extra judiciaires ?

Le terme "expertise" peut se rapporter à d'autres procédures qu'il est important de connaître pour ne pas les confondre, bien sûr, mais aussi et surtout pour savoir les utiliser.

#### ❖ *Module 8 : L'expertise dans les modes alternatifs de règlement des différends.*

**Objectif pédagogique** : L'expertise judiciaire peut être une mesure contraignante, qui rallonge considérablement les délais de procédure.

Est-ce toujours adapté ? Quelles autres mesures peut-on envisager ?

Connaître les autres mesures d'instruction qui peuvent répondre à des objectifs analogues à ceux d'une expertise, c'est utile pour tenter d'adapter au mieux la procédure aux intérêts et aux moyens de son client.

#### ❖ *Evaluation finale*

**Objectif pédagogique** : Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

*Des documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.*

<b>Pour bien maîtriser la pratique de l'expertise judiciaire, nous vous conseillons de suivre les 3 parcours.</b>
---